



## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont LUMINUS S.A représentée par Monsieur Benjamin MATHURIN, Boulevard Albert II 7 à 1210 Bruxelles

Le terrain concerné est situé à COURTIL - lieu-dit "Fagne Wiyème" - 6671 Gouvy et cadastré 3<sup>e</sup> division, section E, n°1658C, 1655E.

Le projet consiste en l'**implantation temporaire d'un mât en treillis haubané d'une hauteur maximale de 100 mètres afin de caractériser le potentiel venteux et l'activité chiroptérologique d'un site**, et présente les caractéristiques suivantes :

- En application de l'article D.IV.11 du CoDT : dérogation au plan de secteur :  
*Implantation en zone forestière*

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

**L'enquête publique est ouverte le 27 janvier 2021 et clôturée le 10 février 2021.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale de Gouvy, Service urbanisme, Bovigny 59, 6671 Gouvy :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h (uniquement sur rendez-vous : 080/29 29 36)
- Le samedi de 10 h à 12 h (uniquement sur rendez-vous : 080/29 29 30)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale de Gouvy, Bovigny 59, 6671 Gouvy
- par télécopie au numéro : 080/29 29 39
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [administration@gouvy.be](mailto:administration@gouvy.be)

**Sous peine de nullité**, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 10 février 2021 à 11H au service urbanisme de l'Administration Communale de Gouvy.